

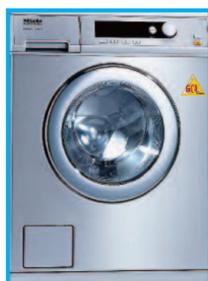
POUR PRÉSERVER NOTRE MODE DE FONCTIONNEMENT NOUS DEVONS REMPLIR CERTAINES OBLIGATIONS.

CONTRÔLES HEBDOMADAIRES :

Il est impératif, toutes les semaines, de :



Vérifier visuellement l'état du jeu et noter le constat dans le Registre de Sécurité (fiche).



Vérifier le fonctionnement des organes de sécurité des machines à laver (elles ne doivent pas pouvoir démarrer si le hublot est ouvert et on ne doit pas pouvoir ouvrir le hublot si elles sont en marche) et noter le constat dans le Registre de Sécurité (fiche).

Contrôler la température de l'eau chaude sanitaire (douche la plus éloignée du chauffe-eau et point de puisage vaisselle) et noter le constat dans le Registre de Sécurité (fiche).

Ces opérations doivent être faites par le Responsable lors de sa prise de fonction ou par toute autre personne.

TÉLÉPHONES DE SÉCURITÉ :



Certains terrains sont équipés d'un téléphone mobile de sécurité avec un abonnement météo afin d'être averti rapidement d'un phénomène météo dangereux. Le numéro de ce téléphone est d'autre part fourni aux autorités afin de leur permettre d'alerter plus facilement.

Ce téléphone doit toujours être en marche, donc convenablement chargé, et en possession de quelqu'un étant sur le terrain. Si le dépositaire doit s'absenter, il le confie à quelqu'un d'autre. Il faut toujours pouvoir répondre à un appel 24h/24.

FORMATIONS :



Des formations sécurité sont organisées sur de nombreux terrains. Elles sont gratuites pour les adhérents. En contrepartie il leur est demandé de participer au conseil de campeurs et de bien vouloir accepter la fonction de RUS (Responsable Unique de Sécurité).

Elles consistent à une formation aux premiers secours, à une formation au maniement des appareils de lutte contre l'incendie et à une formation à l'évacuation. Il est souhaitable qu'un maximum de personnes y participe et puisse réutiliser ce qu'ils ont appris sur d'autres terrains.

Cela permet, si nous avons des personnes formées sur le terrain, de nous affranchir du personnel spécialisé qui nous est demandé par les autorités.



ÉVACUATION :



Des exercices d'évacuation nous sont imposés, d'autres sont réalisés à l'initiative du GCU, selon une procédure dont le conseil des campeurs et le RUS doivent prendre connaissance.

Tout le monde doit y participer rapidement sous peine de mettre en danger la vie des autres en cas d'évacuation effective.

Une procédure de conflit sera engagée en cas de refus de participation.

RUS :

Un Responsable Unique de Sécurité (RUS) doit être désigné dans la mesure du possible, sinon c'est le Responsable. Il peut l'être pour une semaine ou pour toute la durée de son séjour dans les mêmes conditions, (dispense de service en haute saison), que les Responsables et Trésoriers.

C'est lui qui prendra en charge, avec l'aide du conseil des campeurs ou de toutes autres bonnes volontés si possible formées, l'organisation d'une éventuelle évacuation, d'un exercice ou de toute autre opération engageant la sécurité.

Il devra, dès sa prise de fonction, prévoir une équipe avec des tâches précises.

Cela n'est pas compliqué mais ne s'improvise pas, il faut s'y préparer.

MATÉRIEL SÉCURITÉ :

Du matériel est disponible : chasubles, documentation, porte-voix, rubalise, lampes, ... Il doit être regroupé dans une caisse bien visible et étiquetée « Matériel SÉCURITÉ » afin de pouvoir être utilisé rapidement.

